



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

Date de la convocation 24 janvier 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac MM. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès MM. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Gérard VALENTINI, Valmascle M. Nicolas MIGNANI, Villeneuve M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

Objet : Renouvellement d'une ligne de trésorerie.

Monsieur BILHAC informe le conseil Communautaire des difficultés de trésorerie rencontrées par la Communauté de Communes du Clermontais en cours d'année, lorsque les dépenses sont provisoirement supérieures aux recettes reçues.

Il demande au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à souscrire auprès d'un organisme de crédit, une ligne de trésorerie, d'un montant d'un million d'Euros, équivalent au montant des subventions et dotations notifiées et autres recettes fiscales assurées, en attente d'encaissement.

Les avantages de cette procédure sont, la possibilité de faire face à des besoins ponctuels et le paiement d'intérêts uniquement lorsque cette ligne de trésorerie est utilisée.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le renouvellement d'une ligne de trésorerie d'un montant d'un million d'Euros, auprès d'un organisme de crédit.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

PRECISE que les dépenses afférentes à ce contrat seront inscrites au budget de la Communauté de Communes du Clermontais.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO